

## SOMMAIRE :

P1 : Edito

P2 : Résultat des élections professionnelles

P4 : Dialogue social au conseil départemental

Carte scolaire Premier Degré

Vos nouveaux représentants dans les instances de l'EN

P5 : Communiqué Gilets Jaunes

Stage FSU 18 : Protection sociale

P6 : Réforme du Lycée

Réforme de la voie professionnelle

P7 : Retraites

Plan d'action janvier

P8 : Le CHSCTD et son avenir

SITE DE DEPOT

# P4

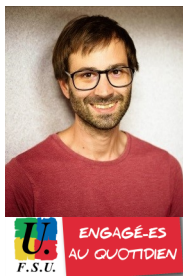
LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 25 janvier 2019

**La FSU du Cher vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019**

## Edito : Pour répondre au mouvement social, le gouvernement choisit le mépris, la violence et l'entourloupe.



Les élections professionnelles ont conforté la FSU dans son engagement auprès des collègues. Malgré des difficultés matérielles importantes pour voter, la FSU a progressé. C'est donc une véritable victoire pour notre fédération. Malgré tout, le mouvement social actuel nous oblige à nous questionner et à réfléchir sur notre construction syndicale mais aussi sur notre propension à expliquer et communiquer nos revendications et nos avancées.

**La FSU rappelle que le mouvement social qui s'est mis en marche dans les rues de notre pays depuis maintenant plus de 3 mois, était prévisible.** Depuis des années, elle dénonce les stratégies de ce gouvernement et des précédents, de passer au dessus des corps intermédiaires, de dénigrer les mouvements sociaux engagés par les syndicats et associations et de ne pas répondre aux revendications des différentes grèves et manifestations. Les stratégies gouvernementales ont été doubles puisqu'en réduisant le pouvoir d'achat des Fran-

çais, ils ont aussi empêché la possibilité pour un grand nombre de faire grève. Réformes des retraites, lois travail, réforme du collège et des lycées,... tant de sujets sur lesquels les Français se sont massivement mobilisés et n'ont pas été écoutés. Le gouvernement est finalement responsable des dérives que l'on observe aujourd'hui.

La FSU du Cher ne peut alors que dénoncer la réponse répressive dans laquelle le gouvernement s'enferme, utilisant les violences qui se produisent en marge des cortèges de Gilets jaunes par les « casseurs » pour assumer leur stratégie, accentuant la violence institutionnelle sur le peuple et montrant qu'ils n'ont vraiment rien compris.

Si la FSU du Cher ne peut que dénoncer les violences contre les forces de l'ordre et les journalistes, **elle dénonce aussi les violences policières.** Elle regrette malgré tout qu'une défiance envers les syndicats, sans distinction, se poursuive alors qu'une convergence des luttes serait bénéfique pour tous.

Deuxième réponse apportée, l'organisation d'un « grand débat » que le Président verrouille dès le départ dans sa

lettre écrite aux Français. Non content de ne pas avoir su réagir dès le début du mouvement, d'avoir usé d'enfumage lors de son allocution tardive, il conduit le gouvernement vers une nouvelle impasse en décrédibilisant l'outil qu'il propose. La FSU 18 appelle malgré tout l'ensemble des Français à se saisir de ce grand débat pour faire remonter une nouvelle fois les vraies revendications de ce mouvement : la hausse des salaires, la justice sociale, le retour de l'ISF et le pouvoir d'achat.

**Au final, la FSU du Cher continuera à porter dans ses mouvements les idées qu'elle défend depuis toujours. Et cela commencera dès janvier avec ses interventions dans les différents comités techniques, en CDEN, mais aussi par des mobilisations le 17 et le 24 janvier dans l'Education Nationale et le 31 pour les retraités.**

Il ne faut pas non plus oublier que pendant que l'attention est focalisée sur le mouvement des Gilets jaunes, le gouvernement continue à réformer pour détruire nos institutions. La réforme de la justice en est un cas d'école.

Matthieu Pichard ▪

# Elections professionnelles — un franc succès pour la FSU

## CTM : Comité Technique Ministériel (Inscrits : 1 023 211—votants : 436 321—Exprimés : 411 702)

Ce sont les votes au CTM qui fixent la représentativité (et les moyens) de toutes les organisations syndicales au Ministère de l'Éducation nationale et plus largement dans la Fonction Publique d'Etat. La FSU a obtenu au niveau national 6300 voix de plus qu'en 2014. Elle est la fédération qui progresse le plus.

	FSU	SE Unsa	FO	CFDT	CGT	SNALC	Sièges										
Voix	143 743	88 936	56 242	34 593	25 265	24 817	FSU	SE-UNSA	FO	CFDT	CGT	SNALC					
%	34,91	21,6	13,66	8,4	6,14	6,03	6	4	2	1	1	1					

## CTA : comité technique académique Orléans Tours (Inscrits : 38 242—votants : 16 807—Exprimés : 15 745)

Avec 43,66 % des suffrages exprimés, la FSU reste très largement en tête et récupère le 6<sup>e</sup> siège, perdu en 2014, sur les 10 qui composent le CTA. La FSU obtient 1000 voix de plus qu'en 2014 et bénéficie de la hausse du taux de participation (+2,5% par rapport à 2014).

12 représentants du personnel de la FSU (6 titulaires et 6 suppléants) siègeront donc dans le futur Comité Technique Académique de l'académie Orléans Tours : Joanna Pfeiffer, Paul Agard, Vanessa Neuville, Christian Guérin, Marielle Joyeux, Stéphane Ricordeau, Olivier Lelarge, Marie-Christine Merlet, Cécile Barbier, Christophe Mayam, Isabelle Guillaumin, Laurianne Delaporte

	FSU	SE-Unsa	FO	CFDT	CGT	SNALC	SUD	SNPIES	Sièges		
Voix	6875	3523	1667	1071	967	864	625	153	FSU	SE-UNSA	FO
%	43,66	22,38	10,59	6,80	6,14	5,49	3,97	0,97	6	3	1

## CTSD : Comité Technique Spécial Départemental (Inscrits : 4 199—votants : 1 931—Exprimés : 1 777)

Avec 48,45% des voix, la FSU est très largement en tête et progresse de façon significative par rapport à 2014. Avec 9,5 points de pourcentage de plus, nous obtenons 7 sièges sur les 10 au CTSD (contre 5 en 2014). C'est dans cette instance départementale que sont discutés les moyens 1<sup>er</sup> degré (carte scolaire) et 2<sup>nd</sup> degré (dotation horaire des collèges).

	FSU	SE-Unsa	FO	CFDT	CGT	SNALC	SUD	SNPIES	Sièges	
Voix	861	492	105	81	68	91	71	8	FSU	SE-UNSA
%	48,45	27,69	5,91	4,56	3,83	5,12	4	0,45	7	3

## Résultats de quelques CAP dans l'académie Orléans Tours

### CAPD du Cher ( 1<sup>er</sup> degré) : une victoire historique ! (Inscrits : 1 545—votants : 816—Exprimés : 785)

Le SNUipp FSU du Cher obtient 59 % des voix et obtient 5 sièges sur 7 à la CAPD (+1siège). Nous progressons d'environ 15 points de pourcentage, avec une participation légèrement supérieure à celle de 2014. C'est le meilleur score obtenu par le SNUipp FSU 18 depuis sa création.

	SNUipp FSU	SE Unsa	Snudi-FO	Sièges	
Voix	464	265	56	SNUipp FSU	SE-UNSA
%	59,1	33,7	7,2	5	2

### CAPA des Psychologues de l'Éducation nationale (Inscrits : 292—votants : 217—Exprimés : 209)

Cette seconde élection ( après celle de 2017) a conforté la première place de la FSU. Elle est très largement arrivée en tête avec plus de 59,3% des voix.

	FSU	CFDT	UNSA	Sièges	
Voix	124	60	25	FSU	CFDT
%	59,33	28,71	11,96	3	1

### CAPA des certifiés (Inscrits : 8944—votants : 4 072—Exprimés : 3 915)

Le SNES-FSU remporte cette élection avec 40,95%. Le SNES gagne 188 voix par rapport à 2014.

	FSU	SE-Unsa	FO	CFDT	CGT	SNALC	SUD
Voix	1 603	570	457	318	234	489	244
%	40,95	14,56	11,67	8,12	5,98	12,49	6,23
Sièges	9	3	2	1	1	2	1

### CAPA des professeurs d'EPS : (Inscrits : 1 136—votants : 657—Exprimés : 646)

Le SNEP-FSU renforce sa place de 1<sup>ère</sup> organisation syndicale pour l'EPS avec une progression de 1 point et conserve donc ses 9 sièges.

	FSU	FO	UNSA
Voix	591	26	29
%	91,49	4,02	4,49

Sièges
SNEP-FSU
9

### CAPA des PLP : Le SNUEP-FSU toujours en tête et en progression par rapport à 2014 ! (Inscrits : 2 000—votants : 1 181—Exprimés : 1 133)

Le SNUEP-FSU, avec 37,25% des suffrages exprimés, gagne 3 points de pourcentage par rapport à 2014 et conforte sa position de 1<sup>er</sup> syndicat dans l'enseignement professionnel de l'académie Orléans Tours.

	FSU	UNSA	FO	CFDT	CGT	SUD
Voix	422	91	181	79	330	30
%	37,25	8,03	15,98	6,97	29,13	2,65
Sièges	4	1	2	0	3	0

Kévin Duplex ■

## Elections professionnelles — SNUTER



### Elections professionnelles du 6 décembre 2018 au CD18.

Toute l'équipe du SNUTER18-FSU s'est mobilisée, en fonction de ses moyens, pour dynamiser cette dernière campagne électorale : diffusion de tracts, affiches, organisations d'heures d'informations syndicales... et surtout distribution à l'ensemble des agents (y compris assistantes familiales) du guide des carrières, outil indispensable de la FSU Territoriale.

Malgré un investissement fort, nous notons une légère baisse de nos résul-

tats, qui restent tout de même largement satisfaisants.

Le SNUTER18-FSU reste le syndicat majoritaire au regard des voix exprimées !

#### Pour le comité technique

**SNUTER18-FSU : 284 voix soit 37.02% : 3 sièges sur 7, (soit – 1 siège par rapport au précédent mandat)**

CGT : 252 voix soit 32.85 % 3 sièges

CFDT : 98 voix soit 12.77% 1 siège

FO : 64 voix soit 8.34% 0 siège

UNSA : 69 voix soit 8.99% 0 siège

#### Pour le CHSCT

Suite aux résultats obtenus en comité technique, le **SNUTER18-FSU s'est vu attribuer 2 sièges sur 5 (soit – 1 siège par rapport au précédent mandat) pour le CHSCT.**

CGT : 2 sièges

CFDT : 1 siège

FO : 0 siège

#### Pour la catégorie C

**SNUTER18-FSU: 139 voix soit 42.12 % : 3 sièges sur 7**

CGT : 103 voix soit 31.21 % = 2 sièges

FO : 39 voix soit 11.82 % = 1 siège

UNSA : 49 voix soit 14.85 % = 1 siège

#### Pour la Catégorie B

**SNUTER18-FSU: 80 voix soit 53.69 % : 2 sièges sur 4**

CGT : 69 voix soit 46.31% 2 sièges

#### Pour la Catégorie A

**SNUTER18-FSU: 108 voix soit 62.8 % 2 sièges sur 3**

CGT : 64 voix soit 37.20% 1 siège

Reste à honorer nos mandats du mieux possible. L'engagement du SNUTER18-FSU reste entier, et comme les années précédentes nous ferons le maximum pour rester combatifs face aux attaques de l'administration.

Gaëlle Chollet ■

## Dialogue social... ou pas — SNUTER

Quoi de neuf depuis le mouvement de grève des agents du Conseil Départemental du Cher en juin dernier ?

Et bien après le boycott d'une instance des représentants du personnel et **un refus catégorique** de l'administration, et des élus départementaux de tenir un CHSCT, et ce, malgré la demande des représentants majoritaires du SNUTER18-FSU, le Président a tout simplement fait le choix d'attendre les élections professionnelles, histoire de voir s'il devait continuer de « dialoguer » avec les mêmes organisations syndicales. Les élections sont passées et le SNUTER18-FSU est **TOUJOURS LÀ !**

Nous avons rencontré, avec les autres

syndicats représentatifs, le Président et ses DGA (directeur généraux adjoints) le 14 décembre dernier et avons bien sûr discuté salaire, IFSE, souffrance au travail, politique de remplacement, restauration collective, promotions internes...

### ET QUOI DE NEUF ??? PAS GRAND-CHOSE !!!

On propose juste aux organisations syndicales de revoir certains dossiers en « groupes de travail ». Nous avons évidemment noté la très belle tentative de division entre les organisations syndicales. Bien sûr, nous ne sommes pas dupes, mais la politique de la

chaise vide n'étant pas toujours fructueuse, le SNUTER18-FSU sera présent aux groupes de travail... dans un premier temps en tout cas !

Nous ne manquerons pas de communiquer à l'ensemble des agents sur les travaux en cours. Les premiers documents reçus pendant les congés de Noël ne laissent pas présager du meilleur... ce qui, malheureusement était à prévoir ! Les élus du SNUTER18-FSU ne baisseront pas la garde et continueront de défendre les droits des agents, autant qu'ils le pourront, avec le soutien et la mobilisation des agents.

Gaëlle Chollet ■

## Carte scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré

Depuis décembre, nous savons que le ministère « donne » **0 poste** pour l'académie alors qu'au moins 86 postes vont être nécessaires pour doubler les CE1 en REP !

Un Groupe de Travail a eu lieu mercredi 09/01 au rectorat pour les dotations par département pour la prochaine rentrée.

Voici ci-dessous les propositions du rectorat qui ont été présentées en CTA (Comité Technique Académique) le 15/01 :

**Cher** : - 3 ; **Eure et Loir** : 9 ; **Indre** : - 5 ; **Indre et Loire** : 2 ; **Loir et Cher** : - 3 ; **Loiret** : 0

Avec 3 postes à rendre et plus d'une dizaine à trouver pour faire des réels dédoublements en REP/REP+, la carte scolaire sera de nouveau difficile pour

les écoles de notre département !

Le DASEN fera ses propositions d'ouvertures et de fermetures pour les écoles du Cher lors du GT du 24 janvier au matin.

Nous avons envoyé une enquête carte scolaire électronique dans toutes les écoles pour pouvoir défendre au mieux toutes celles qui en auront besoin.

Kévin Duplex ■

**#PasPlusDe25**

109 683 classes à plus de 25 élèves, trop, c'est trop !

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !

SNUipp FSU U.F.S.U. ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

Source : chiffres du ministère, rentrée 2016, « Repères et références statistiques 2017 »

## Stage protection sociale — 9 Mai 2019

La FSU du Cher organisera une journée de stage concernant la protection sociale en France. Différents thèmes faisant partie de ce secteur seront abordés lors de cette journée :

- La santé (maladie – invalidité – accident du travail – maladies professionnelles)
- La famille (prestations familiales)
- La vieillesse (retraite)

Nous présenterons également lors de ce stage le fonctionnement des instances liées à la protection sociale dans lesquelles la FSU 18 siège : CDCA – CDAS – Commission de réforme

### La date à retenir :

**JEUDI 9 MAI 2019 – À PARTIR DE 9H**

**Maison des syndicats**

**Bourges**

Les demandes de participation devront être faites auprès de votre chef d'établissement ou de votre IEN au moins un mois avant la date du stage, c'est à dire avant le 9 avril 2019.

*Dans un souci d'organisation, nous vous remercions de nous confirmer votre présence si vous souhaitez participer à cette journée de stage.*

Kévin Duplex ■

# Communiqué FSU 18 sur les Gilets jaunes

*Dans le mécontentement actuel qui se cristallise sur le prix des carburants, Emmanuel Macron a décidé d'y voir « l'amour des français pour la voiture » qu'il oppose aux « pro-climat ». Une fois de plus il utilise un raccourci simplificateur pour faire la leçon à l'opinion jugée coupable d'inconséquence face à l'urgence climatique et à la pollution.*

*Pourtant lorsque Nicolas Hulot a démissionné à la fin de l'été, ce ne sont pas les contradictions de la population qu'il a dénoncées mais bien celles de ce gouvernement Macron-Philippe qui refuse de taxer le kérosène et l'huile de palme et autorise Total à forer en Guyane, qui ferme les petites gares et se lance dans de nouveaux projets autoroutiers ! Un gouvernement qui, après des décennies de politique tout-diesel profitant aux pétroliers et constructeurs automobiles, met aujourd'hui les ménages sous pression pour les contraindre à opter pour des véhicules « propres » hors de prix !*

*Cette politique paraît brouillonne au plan environnemental mais elle est claire au plan économique et social : elle épargne le capital et frappe les ménages. Ainsi le Budget 2019 impose un milliard d'euros « d'économies » à l'assurance-chômage et à l'hôpital pu-*

*blic, supprime 5000 emplois publics dont la moitié dans l'éducation, mais il fait cadeau de 40 milliards aux entreprises pour « pérenniser » le CICE !*

*La FSU rejette le manque de nuance sur le « trop d'impôt » mais condamne le choix qui est fait de mesures fiscales injustes. Elle comprend les colères qui grondent aujourd'hui alors que ce gouvernement mène une attaque sans précédent contre le pouvoir d'achat du plus grand nombre.*

*Dans le contexte actuel de régression du dialogue social et de contournement des syndicats par le pouvoir, l'expression directe et multi-forme du ras-le-bol déroute. Elle exprime cependant la difficulté du quotidien, le manque de transports, les bureaux de Poste ou les maternités qui ferment, les Services publics qui se retirent des territoires.*

*Alors n'emboîtons pas le pas de Macron : pas de simplisme, n'opposons pas les préoccupations !*

**Communiqué FSU du Cher  
du 22 novembre 2018**

Depuis ce communiqué, la situation a quelque peu évolué et doit nous interroger. Les revendications des Gilets jaunes se concentrent sur des revendications de justice et de progrès social

ou de protection des acquis sociaux qui ne sont pas très éloignées des revendications portées depuis toujours par la FSU. En parallèle, le sujet du RIC est plus complexe.

Le mouvement des Gilets Jaunes marque néanmoins la séquence sociale et politique. Totalement inattendu, il a déstabilisé le pouvoir et redonné de la crédibilité à l'action collective : mobilisations déterminées (récurrence des actions, occupations de ronds-points 24h/24h pendant plusieurs jours...), soutien populaire à des niveaux rarement atteints pour un mouvement social ces dernières décennies, un pouvoir qui vacille et est contraint de réagir.

En marge des manifestations, des groupes de casseurs donnent au gouvernement l'occasion d'apporter une réponse répressive.

Malheureusement, le mouvement se cristallise aussi autour d'un rejet des syndicats qui ne nous permet pas de déboucher sur une vraie convergence des luttes

Matthieu Pichard ■

## Vos nouveaux représentants dans les instances de l'Éducation nationale

### CTSD (Comité Technique Spécial Départemental)

#### Titulaires

Thomas Armand  
Cyril Deray  
Kévin Dupleix  
Régis Espannet  
Estelle Lauerjat-Crépin  
Matthieu Pichard  
Alain Senée

#### Suppléants

Béatrice Bardin  
Patrick Bernard  
Ludovic Gazut  
Murielle Gurgoglione  
Aline Ledanois  
Nadine Méré  
Noël Mériguet

### CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)

#### Titulaires

Thomas Armand  
Patrick Bernard  
Kévin Dupleix  
Régis Espannet  
Nadine Méré  
Matthieu Pichard  
Alain Senée

#### Suppléants

Béatrice Bardin  
Michel Billault  
Fabrice Brouard  
Estelle Lauerjat-Crépin  
Sonia Nozière  
Antonin Pennetier  
Eric Serre

### CHSCTD (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Départemental)

#### Titulaires

Béatrice Bardin  
Cyril Deray  
Murielle Gurgoglione  
Christophe Mayam  
Alain Senée

#### Suppléants

Kévin Dupleix  
Régis Espannet  
Nadine Méré  
Noël Mériguet  
Matthieu Pichard

## Réforme du Lycée : où en sommes nous ?

Les réformes de l'enseignement secondaire et supérieur auxquelles il faut ajouter celles de la formation professionnelle, sont solidaires de toute une logique de tri social dans laquelle les projets actuels s'inscrivent. A ce titre, la réforme des lycées continue à inquiéter les collègues tant sur le fond—et l'odieuse idéologie qu'elle diffuse au sein de notre système éducatif—que sur la forme—avec le flou que le Ministère se complait à entretenir, stratégie qui permet aux différents niveaux hiérarchiques interrogés de répondre à nos questions par « ce n'est pas encore officiel », « il faut attendre », « il ne faut pas interpréter cela comme ça. », « vous êtes responsables d'un climat d'angoisse envers l'administration et les parents »...

En parallèle, la réforme du lycée renforce la concurrence entre les établissements, les enseignements et les enseignants. En instaurant un diplôme local avec une part de contrôle continu (plus de 40%) et une nature des épreuves qui reste aussi très floue, elle crée des situations diverses d'un établissement à l'autre. Si on met en relation cette idée avec la volonté de notre Ministre de vouloir évaluer davantage les établissements par le biais d'un Conseil d'Évaluation de l'École (voir projet de loi pour l'école de la confiance) - sous la coupe du Ministre (4 membres du Ministère, 4 personna-

lités nommées par le Ministre, 2 membres du parlement, 2 membres du sénat) - on peut s'attendre assez rapidement à la mise en place formelle ou virtuelle d'un classement des lycées et d'une inégalité d'accès aux formations du supérieur.

**De la même manière, la marge horaire dont l'usage est laissé aux établissements sera l'un des instruments de la détérioration des conditions de travail.** Cette marge est censée servir à financer une multitude d'enseignements et dispositifs : options, dédoublements, AP... C'est une marge à tout faire ! En regroupant tous ces dispositifs, elle permet la disparition progressive de certaines options (LV3 notamment) d'ici quelques années, sous la responsabilité des équipes pédagogiques. Le Ministère s'en lavera alors les mains.

**Mais qu'en est-il dans notre département.** Alors que les autorités ministérielles tentent de discréditer le SNES en lui attribuant des fake news, la réalité du terrain remet les idées en place et l'arrivée des DHG confortent les analyses de la FSU. Au-delà de l'importance pour le SNES de devoir se justifier et lister les intoxic du gouvernement, il fait aussi l'analyse des conséquences directes qu'aura cette réforme sur les personnels.

**Les lycées du Cher perdent 262,4 heures dont 246,4 heures postes**

**(13,5 ETP) dans leur enveloppe globale (BTS compris), si on met l'accent sur les sections générales seulement, les pertes sont encore plus importantes.** Cette perte ne peut pas s'expliquer par la petite baisse d'effectif (129 élèves soit 2%). Le choix est encore fait de remplir les classes jusqu'à ce qu'elles débordent et que les élèves en difficultés se noient dans la foule. La mise en place des nouveaux programmes à la prochaine rentrée, de par leur ambition très élevée, terminera de perdre des élèves qui sortent du collège où la réforme Collège2016 leur a martelé que les compétences sont plus importantes que les connaissances. La marche d'accès au lycée général devient alors encore plus haute qu'auparavant.

**Nous sommes en janvier, il nous reste du temps pour nous mobiliser et bien faire comprendre à M. Blanquer qu'il ne peut pas jouer des chiffres comme cela lui chante. Les enseignants de Lycées ne sont pas favorables à ses réformes.**

Matthieu Pichard ▪

## Réforme de la voie professionnelle : l'engrenage infernal continue

Malgré les mobilisations répétées, malgré les résultats des élections professionnelles (qui renforcent les syndicats clairement opposés), malgré la souffrance des profs de lycée pro<sup>1</sup>, la machine Blanquer refuse toujours d'entendre les revendications et continue à broyer avec mépris toute contestation.

**Le projet de réforme a pourtant été massivement rejeté à deux reprises au Conseil supérieur de l'Éducation :** le 10 octobre pour les grilles horaires (fort recul des heures élèves, en particulier en maths et en français-histoire-géo) ; le 11 décembre pour la création

d'une « 3<sup>e</sup> prépa-métiers » et des 3 premières familles de métiers en Seconde bac pro (qui vont regrouper 12 filières et déprofessionnaliser les diplômés).

**En parallèle, les lycéens sont à leur tour descendus dans la rue,** ont bloqué des établissements, mais n'ont pas davantage été écoutés : le mélange des revendications (à la fois éducatives et liées aux Gilets jaunes) et les débordements qui ont parfois eu lieu ont nui à la lisibilité des problèmes de fond et facilité les réponses policières musclées qui caractérisent le pouvoir actuel.

**Le SNUEP-FSU d'Orléans-Tours relance l'intersyndicale en ce mois de janvier** pour poursuivre la mobilisation et mieux informer enseignants, élèves et parents au moment où se prépare la prochaine rentrée, à partir des dotations horaires attribuées aux établissements. La répartition des heures entre disciplines va mettre chacun face à ses responsabilités : laisser faire ou contester efficacement une réforme qui aura de lourdes conséquences sur l'avenir de la voie professionnelle...

1. Rappelée par l'enquête menée par le SNUEP-FSU en octobre 2018.

Patrick Bernard ▪

# Il cause, il cause, le président et les revendications des retraités demeurent

Dès le début du quinquennat de F. Hollande était à l'ordre du jour une grande réforme fiscale introduisant plus de justice dans la répartition des richesses nationales, richesses dont il faut rappeler qu'elles sont en grande partie produites par les salariés. Il n'en a rien été, et avec Macron la fête bat son plein pour les riches : CICE, baisse des cotisations patronales, suppression de l'ISF, baisse de l'impôt sur les sociétés, plafonnement de l'impôt sur les dividendes qui ne cessent de croître au détriment des salaires et de l'investissement...

Et puis il y eut l'augmentation de 25% de la CSG, non compensée, pour les retraités déclarés nantis, ceux qui payent la CSG au taux fort. Augmentation dont le Premier ministre n'a pas manqué de rappeler qu'elle « finance la baisse de cotisations et donc le pouvoir d'achat des salariés » comme si les retraités devaient pallier l'insuffisance des salaires. Suite au mouvement des Gilets Jaunes il a bien fallu lâcher un peu de lest, et cela s'est traduit par l'assurance que seraient désormais dispensés de cette augmentation les retraités dont la pension nette est inférieure à 2000 euros sans autre revenu. Comme nombre de promesses faites à cette occasion, c'est de l'enfumage car le taux de CSG ne dépend pas de la pension mais du revenu fiscal

de référence. Ainsi, pour une personne seule, le plafond correspond bien à une pension mensuelle de 2000 euros, mais pour un couple, il ne faut pas que la somme des deux pensions dépasse 3000 euros mensuels. Bref, cette exemption d'augmentation va concerner un nombre limité de retraités.

Par contre, tous vont subir la désindexation des pensions, dont la « revalorisation » annuelle dépend désormais du bon vouloir des dirigeants : 0 en 2018, 0,3 % en 2019, 0,3 % en 2020, et ce quelle que soit l'inflation, faisant perdre à tous les retraités de 4 à 6 % de pouvoir d'achat en 3 ans. Il est vrai que dans la novlangue ministérielle la pension de retraite s'est transformée en allocation sociale, niant qu'elle est un droit dû au travail et aux cotisations versées et préfigurant la grande inconnue de la réforme en gestation : quel sera le montant de ma pension puisqu'il dépendra de la valeur du point, laquelle ne sera pas déterminée à l'avance ?

À cette perte de pouvoir d'achat programmée s'ajoute le mépris persistant témoigné par Macron et ses ministres à l'égard des retraités. Ils sont 17 millions, ils représenteront bientôt 30 % de la population et il n'existe aucune structure permettant une représentation auprès des autorités et un dia-

logue social. Depuis des années leurs organisations n'obtiennent aucune réponse à leurs demandes d'audience. Le 18 décembre dernier ils étaient 5000 devant le ministère de l'Économie et des Finances, où ils ont trouvé porte close.

Alors, ils vont continuer à organiser des actions en essayant d'y faire participer plus de personnes. Déjà, le 18 octobre, le mouvement organisé par le groupe des 9 (9 organisations syndicales ou associatives dont la FSU et la FGR-FP) avait été rejoint dans le Cher par l'UNSA et la CFDT. Il est proposé d'aller à la rencontre des retraités qui vivent en zone rurale. Les retraités agiront pour leurs revendications : indexation des pensions sur les salaires, suppression de l'augmentation de la CSG, défense de la Sécurité sociale et financement par des cotisations, développement des services publics et notamment de celui de la santé, intégration du financement de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale et prise en charge par un service public, réforme fiscale garantissant la justice et l'équité dans la répartition des richesses. **Prochaine mobilisation le 31 janvier (voir article ci-dessous).**

Bénédicte Vrain ■



## Plan d'action : un mois de janvier pour redynamiser les luttes

**Le mardi 15 janvier 2019 :** en CTA (Comité Technique Académique) : **Vote unanime CONTRE des organisations syndicales** sur le projet de moyens alloués au premier et au second degré pour la rentrée 2019. Elles ont également demandé que soit ajoutée au procès verbal la déclaration suivante : *"Nos 3 organisations syndicales présentes au CTA (FSU, FO, UNSA) souhaitent inscrire au PV leur opposition unanime aux dotations prévues pour le premier et le second degré qui vont à l'encontre d'un véritable service public d'éducation en faveur de toutes et de tous. Nous continuerons de dénoncer et de nous opposer à la casse des services publics et de la fonction publique telle que menée par ce gouvernement."*

**Le Jeudi 17 janvier 2019 :** Opération #STOPMEPRIS : dans toute la France, des collègues ont alimenté les réseaux sociaux de leurs revendications sur les salaires, les réformes et la dénonciation du mépris porté par notre Ministère à notre égard.

**Le mardi 22 janvier 2019 :** nouveau CTA.

**Le jeudi 24 janvier 2019 :** Grève et mobilisations contre la réforme des lycées et du supérieur dans toute la France. Dans le Cher un rassemblement a été organisé de 12h à 14h devant l'Inspection Académique. Les collègues ont apporté avec eux, leurs revendications.

**Le vendredi 25 janvier 2019 :** les élus FSU du Cher ont dénoncé les moyens

attribués aux collèges du Cher, en CTSD. En effet, la hausse d'élèves s'accompagne d'une baisse de la dotation horaire.

**Le jeudi 31 janvier 2019 :** dans le cadre d'une journée nationale d'action, 4 rassemblements sont prévus à Bourges, à Vierzon, à St-Amand et à St-Florent. À Vierzon des audiences sont demandées à la sous-préfecture et à la députée. À Bourges le cortège fera une halte devant les permanences des deux autres députés puis il se dirigera vers la préfecture ; là aussi des audiences ont été demandées aux députés comme à la préfète. Ces actions seront précédées d'une conférence de presse et de distributions de tracts sur les marchés du département.

Matthieu Pichard ■

## Le CHSCTD et son avenir

**La remise en cause du rôle des CHSCT et des CAP est bien à l'ordre du jour. Si la FSU est prête à discuter d'un meilleur fonctionnement des instances, elle n'acceptera pas leur disparition.** Le schéma présenté par le gouvernement est celui d'un prétendu « recentrage des CAP et CCP sur les situations délicates ou litigieuses » et d'une instance unique chargée des aspects collectifs issue de la fusion des CT et des CHSCT.

Sur le calendrier, la mise en œuvre de la nouvelle composition des instances ne peut être faite qu'au prochain renouvellement, donc en 2022, en revanche certains éléments des nouvelles compétences et certaines suppressions de compétences pourraient intervenir en cours de mandat, dès janvier 2020.

Concernant la fusion des CHSCT et des CT, le gouvernement a présenté plusieurs scénarii sans trancher encore précisément. Le gouvernement veut une instance unique avec des sous-commissions ou des formations spécialisées SSCT (Santé, Sécurité, Conditions de Travail).

Quelle que soit l'option (situation de fusion pour des structures petites, ou formation spécialisée au sein de l'instance plénière avec membres propres), les prérogatives actuelles des CHSCT seraient conservées. Mais le sujet des réorganisations de services ne serait abordé que par la plénière qui traiterait en même temps des conditions de travail et de tous les aspects RH et stratégiques des « grands projets ». Le point de vue des représentants des

personnels spécialisés SST serait présenté en plénière puisqu'ils en seraient membres d'une manière ou d'une autre. Mais si un projet de réorganisation ne touche que les conditions de travail, alors la formation spécialisée serait compétente. Les décrets préciseraient les attributions de la plénière et de la formation SSCT. Ceci découlerait, selon le gouvernement, de la volonté de clarifier ou de cadrer la notion de « projet important » qui pour l'instant pose problème aux services juridiques des employeurs publics. L'extension des actuels CT en incluant les représentants en CHSCT pourrait se faire par un suppléant supplémentaire : il y aurait par exemple un titulaire et deux suppléants, dont un dédié à la SSCT et membre titulaire de la formation spécialisée SSCT.

La FSU a rappelé que les CHSCT sont indispensables et qu'il est même possible et nécessaire d'améliorer leur visibilité et leur fonctionnement pour qu'ils puissent remplir leurs missions ; que les agents, sur tout le territoire et dans les trois versants de la fonction publique y sont attachés. La FSU a pointé le risque de perte de pouvoir des CHSCT en matière d'autosaisine.

### Les visites du CHSCT, une activité syndicale ?

Réglementairement, le CHSCT doit effectuer au moins trois visites dans l'année. Elles ne durent au mieux qu'une journée et il s'agit, en délégation paritaire comprenant le président du CHSCT ou son représentant, d'observer l'activité dans un service, une école ou un établissement.

Programmées, avec un thème choisi au préalable, elles ne sont en principe pas liées à une situation préoccupante, urgente ou dangereuse, et se déroulent selon un protocole négocié en Instance : visite des locaux, rencontre avec les agents et explicitation de la pratique professionnelle sur l'unité visitée, présentation du CHSCT et de ses prérogatives par exemple.

Dans le Cher, à l'initiative de la FSU, ces visites sont faites systématiquement chaque année; le CHSCTD18 choisit de visiter des établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup>: écoles, collèges, lycées généraux et techniques...

### Souffrance au travail

De nombreux collègues se tournent vers le CHSCTD en dernier recours, alors qu'ils sont confrontés quotidiennement à des situations de violence en classe avec des élèves qualifiés par l'administration « **élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur** ».

En réponse aux appels de plus en plus incessants des collègues en souffrance, pour l'instant, la seule réponse du ministère s'est matérialisée sous la forme d'un guide méthodologique intitulé:

**Prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur.**

La réponse de l'administration, aux yeux de tous est très insuffisante et il nous semble qu'elle ne prenne vraiment pas l'urgence de la situation.

## Rappel du cadre d'intervention du CHSCT

**CONDITIONS** : pour tout incident tel un vol, une agression verbale ou physique, la destruction ou la dégradation de biens matériels, racket, menace, dont la victime est un personnel de l'Education Nationale, pour tout accident survenu par le fait du travail ou à l'occasion du travail **ou** pour tout accident survenu pendant le trajet aller ou retour entre le domicile et le lieu de travail, pour tout personnel qui

rencontre des difficultés impactant son activité professionnelle et engendrant un mal-être au travail, **les personnels concernés peuvent directement solliciter une prise en charge par le médecin des personnels** (confidentiel) et/ou noter dans le registre « santé et sécurité au travail » la nature, la date et la cause de l'incident ainsi que les éventuelles mesures de prévention à mettre en

place. Les fiches « RSST » sont destinées au chef d'établissement ou au responsable de la circonscription et **une copie des fiches renseignées est à adresser au secrétaire du CHSCTD18, Cyril DERAY (SNES-FSU), élu par les représentants des personnels.**

[chsctd-sec-18@ac-orleans-tours.fr](mailto:chsctd-sec-18@ac-orleans-tours.fr)

Alain Senée ■